

#### LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# **COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)**

# CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 FEVRIER 2023 à 20 heures 00

# PROCÉS-VERBAL Séance du Conseil Municipal

Le conseil municipal, convoqué le mardi 21 février 2023, s'est réuni le lundi 27 février 2023 à 20 heures 00 sous la présidence de M. Pierre GUITTON, Maire, à la Mairie – salle de réception 2<sup>ième</sup> étage – en Saint-Méenle-Grand.

	Présent.e	Absent.e Excusé.e	Absent.e	Pouvoir à / Divers
M. GUITTON Pierre, Maire	х			
Mme DIVET Anne, Adjointe au Maire	х			
M. CHEVREL Philippe, Adjoint au Maire		Х		Pouvoir à M. GUITTON
Mme LELU Annette, Adjointe au Maire	Х			
M. GLOTIN Michel, Adjoint au Maire	X			
Mme FLEURY Laurence, Adjointe au Maire	X			
M. CARISSAN Philippe, Adjoint au Maire	X			
Mme. DELACOUR Jocelyne, Adjointe au Maire	X			
M. VILLAUME Claude, Adjoint au Maire	X			
Mme CHEMIN-VAUGON Odile, Conseillère Municipale	X			
M. ROUVRAIS Michel, Conseiller Municipal Délégué		X		
Mme MOREL Béatrice, Conseillère Municipale Déléguée		X		Pouvoir à M. VILLAUME
M. CHEVALIER Robert, Conseiller Municipal	X			
Mme BEKONO Françoise, Conseillère Municipale	X			
M. VITRE Didier, Conseiller Municipal	х			
Mme LE PAPE Marie-Hélène, Conseillère Municipale		х		Pouvoir à Mme CHEMIN-VAUGON
M. RIO Yves, Conseiller Municipal Délégué	Х			
Mme BOISGERAULT Valérie, Conseillère Municipale	Х			
M. DENIEL Christian, Conseiller Municipal Délégué	Х			
Mme COMMUNIER Sylvie, Conseillère Municipale	х			
M. PERCEVAULT Alain, Conseiller Municipal	Х			
Mme ONFROY Laura, Conseillère Municipale		Х		Pouvoir à Mme DIVET
M. GUERANDEL Yann, Conseiller Municipal	Х			
M. FUR David, Conseiller Municipal	X			
Mme VETEL Alexandra, Conseillère Municipale	X			
M. PAYOU Pierre, Conseiller Municipal		Х		Pouvoir à Mme LELU
M. GAPAIS Mario, Conseiller Municipal		X		

## Désignation du secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit désigner parmi ses membres un secrétaire de séance. A l'unanimité, M. PERCEVAULT Alain est désigné(e) comme secrétaire de séance en lui adjoignant M. Jean-Philippe HAMON (Directeur Général des Services).

La séance est ouverte à 20h00. La séance a été close à 21h00

Le quorum est atteint.

Séance du 27 février 2023 Page 1 sur 6

## Adoption du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2023 :

M. le Maire précise que le procès-verbal du précédent Conseil Municipal a été transmis avec la convocation. Il demande si ce dernier appelle des remarques et/ou des observations.

Le procès-verbal dudit Conseil Municipal n'appelant pas de remarque ; est approuvé.

Membres afférents à l'Assemblée(Art. 2121-2 du CGCT)	27
Membres en exercice :	27
Membres qui ont pris part à la présente délibération :	20

Type de Scrutin :		
Scrutin à main levée ☑	Scrutin public	Scrutin secret □

Nombre de suffrages exprimés :	25
Vote Pour :	25
Vote Contre :	0
Abstention :	0
Seuil de la majorité absolue :	13

<u>Décision :</u>	
Adoptée à la majorité 🛚	Adoptée à l'unanimité ☑
Rejetée à la majorité 🛚 🗆	Rejetée à l'unanimité □

Séance du 27 février 2023 Page 2 sur 6

## **ORDRE DU JOUR**

## Délibération n° 2023/016 – Finances N/7.1 – Rapporteur M. GUITTON, Maire

Débat d'Orientation Budgétaire 2023

- Budget Principal de la Commune,
- Budget Annexe du Service Public d'Assainissement (SPAC + SPANC),
- Budget Annexe du Lotissement Communal « La Forêt »,
- Budget Annexe au budget principal « Accueil de Loisirs Les Dauphins » (Accueil Collectif de Mineurs A.C.M.),
- Budget Annexe au budget principal « Maison de Santé Pluridisciplinaire ».

## **Autres dossiers et Informations Diverses.**

Séance du 27 février 2023 Page 3 sur 6

## Délibération n° D/2023/016 – Finances N/7.1 – Rapporteur M. GUITTON, Maire Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 a été joint à la présente note de synthèse — Annexe D-2023-016 007 ainsi qu'une analyse rétrospective du Budget Ville 2022 - Annexe D-2023-016-A

M. le Maire présente le Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels et la structure de la dette notamment :

- Budget Principal de la Commune,
- Budget Annexe du Service Public d'Assainissement,
- Budget Annexe du Lotissement Communal « La Forêt »,
- Budget Annexe au budget principal « Accueil de Loisirs » (Accueil Collectif de Mineurs A.C.M.)
- Budget Annexe au budget principal « Maison de Santé »

Pour le Budget Principal, M. le Maire précise qu'il a été établi une Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) faisant apparaître les principaux projets connus pour répondre au programme. Celui-ci sera revu et mis à jour annuellement.

Après cette présentation des programmes sur plusieurs exercices, cette dernière appelle quelques remarques de l'assemblée.

Le Rapport d'orientations budgétaires dans sa partie Plan Pluriannuel d'Investissement ne traite pas de l'aménagement du centre-ville.

M. le Maire répond qu'au regard de projets déjà programmés et des incertitudes sur la préservation des capacités financières à investir en 2023, ce programme n'a pas été identifié. Néanmoins si les indicateurs financiers et la capacité d'autofinancement sont préservés, ce programme pourra être réinscrit. Il précise qu'à l'issue du bilan « PVD », les études pour cet aménagement pourront être lancées.

M. le Maire précise que la hausse de l'énergie, l'inflation, la hausse des charges du personnel (augmentation du point d'indice) obligent la collectivité à s'interroger sur ses priorités d'investissement. Certains programmes devront être reportés voire abandonnés. Il précise notamment que le programme de terrain de football synthétique est l'exemple type de ces choix. Il avait été indiqué dans le PPI de 2022 ce projet. En 2022, il a été réalisé une étude de faisabilité. Le coût du programme est de 1 200 000€ sans quasiment aucune subvention. Au regard de ce qui a été développé ci-dessus, ce programme est donc mis en « stand-by ».

Sur le programme de terrain de football synthétique, compte tenu que le principal utilisateur serait le club de football « Union Sportive Saint Méen Saint Onen » (qui concerne 2 communes) ; une question se poste : La participation financière de la commune de Saint-Onen-la Chapelle est envisagée ?

M. le Maire répond qu'à ce jour ce point n'a pas été abordé compte tenu que ce programme n'a dépassé les études préliminaires pour l'instant.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indique qu'un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu sur les perspectives du Budget 2023 de la collectivité (comprenant les budgets Ville, Assainissement, Lotissement « La Forêt », Accueil de Loisirs « Les Dauphins », Maison de Santé Pluridisciplinaire). Chaque membre du conseil municipal a reçu des documents définissant la situation financière de la commune.

Séance du 27 février 2023 Page 4 sur 6

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte à M. le Maire de l'organisation dans les conditions prévues par l'article L.2312-1 du C.G.C.T. du débat sur les orientations générales du Budget Primitif 2023.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est joint à la présente délibération.

Membres afférents à l'Assemblée(Art. 2121-2 du CGCT)	
Membres en exercice :	27
Membres qui ont pris part à la présente délibération :	20

Type de Scrutin :		
Scrutin à main levée ☑	Scrutin public	Scrutin secret □

Nombre de suffrages exprimés :	25
Vote Pour :	25
Vote Contre :	0
Abstention :	0
Seuil de la majorité absolue :	13

<u>Décision</u> :	
Adoptée à la majorité □	Adoptée à l'unanimité ☑
Rejetée à la majorité 🛚 🗆	Rejetée à l'unanimité 🛚

Séance du 27 février 2023 Page 5 sur 6

APPROBATION PROCÉS VERBAL - SÉANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2023		
Le Maire M. Pierre <b>GUITTON</b>	Le Secrétaire de Séance M. Alain <b>PERCEVAULT</b>	Date de signature du P.V.  Le Maire : 27 mars 2023
		Le Secrétaire : 27 mars 2023

Séance du 27 février 2023 Page 6 sur 6